

Le bulletin d'inscription est à renvoyer **avant le 21 avril 2016**

- par e-mail : mireille.gerard@uclouvain.be ▪ Par fax : 010/47 46 77 ▪ par courrier : Mme Mireille Gérard - Place Montesquieu 2 bte L2.07.01 - 1348 Louvain-la-Neuve

À compléter en MAJUSCULES svp

Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Entreprise : .....  
Adresse : ..... Code postal : .....  
Localité : .....  
Tél. : ..... Fax : .....  
E-Mail : ..... TVA : .....

S'inscrit au colloque « **La loi pot-pourri II : un recul de civilisation ?** » et verse la somme au crédit du compte BE10 0017 7879 6104 avec le nom de la ou des personnes inscrites et la mention « colloque Pot-pourri II ».

- 115 euros (avec ouvrage)
- 75 euros (sans ouvrage)
- 80 euros (stagiaire avec ouvrage)
- 40 euros (stagiaire sans ouvrage)

- 45 euros (étudiant avec ouvrage)
- Gratuit (étudiant sans ouvrage)
- Prise en charge IFJ

Date : ..... Signature : .....

## Renseignements pratiques



### Contact

Mme Mireille Gérard  
Place Montesquieu 2 bte L2.07.01  
1348 Louvain-la-Neuve  
E-mail : mireille.gerard@uclouvain.be  
Tél. : 010 47 46 72  
Fax: 010 47 46 77

### Date

Le jeudi 28 avril 2016 de 8h30 à 17h30

### Lieu

Auditoire Coubertin 10  
Place Pierre de Coubertin, 2  
1348 Louvain-la-Neuve

### Formation permanente

Avocats.be : 6 points

Une attestation de présence au colloque sera délivrée sur simple demande.

L'accréditation a été sollicitée pour les magistrats et les stagiaires judiciaires auprès de l'Institut de Formation Judiciaire. Celui-ci ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence en mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

### Droits d'inscription

Le droit d'inscription comprend la participation au colloque, le repas, les pauses-café, et, au choix, l'ouvrage édité par Anthemis. Il s'élève à :

- pour les avocats inscrits au tableau et les autres participants : 115€ TVAC avec l'ouvrage; 75€ TVAC sans l'ouvrage
  - pour les avocats stagiaires : 80€ TVAC avec l'ouvrage; 40€ TVAC sans l'ouvrage
- Moyennant inscription préalable, entrée libre pour les étudiants sans ouvrage et 45€ avec l'ouvrage.

Le montant des droits d'inscription devra être versé sur le compte BE10 0017 7879 6104 avec le nom de la personne inscrite à la journée d'étude.



## La loi pot-pourri II : un recul de civilisation ?

Le jeudi **28 avril 2016**  
de 8h30 à 17h30  
Louvain-la-Neuve

## La loi pot-pourri II : un recul de civilisation ?

Le jeudi **28 avril 2016**  
de 8h30 à 17h30  
Louvain-la-Neuve

Les années 2015 et 2016 auront été marquées par des réformes judiciaires de grande ampleur, entreprises par le ministre de la Justice. Baptisées «pot-pourri», ces réformes entendent toucher un large champ de matières, parmi lesquelles le droit pénal et de la procédure pénale au travers de la loi dite «pot-pourri II».

D'après les travaux parlementaires, cette loi «vise essentiellement à adapter le droit et procès pénal aux besoins de notre époque, de sorte que les procédures se déroulent plus rapidement et efficacement, sans compromettre pour autant la qualité avec laquelle la justice est administrée ou les droits de la défense». Au vu des textes adoptés à la Chambre le 28 janvier 2016, cet objectif peut-il être considéré comme atteint? À quoi les acteurs de la justice et les justiciables seront-ils confrontés? N'assistons-nous pas *in fine* à un recul de civilisation?

Les experts s'attacheront à répondre à ces questions au cours de la journée d'étude organisée par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité (CRID&P) de l'UCL, l'Association Syndicale des Magistrats (ASM) et le barreau du Brabant wallon. L'enquête préliminaire, la détention préventive, la correctionnalisation, le plaider coupable... constituent quelques-uns des sujets qui seront abordés à cette occasion.

## Programme

Sous la présidence de **Patrick Henry**, avocat,  
président d'AVOCATS.BE

8h30  
Accueil des participants

8h45  
**Introduction**  
**Manuela Cadelli**, juge au Tribunal de première instance de Namur, présidente de l'Association syndicale des magistrats

9h00  
**Les nouveaux magistrats**  
**Sophie Debelle**, substitut du procureur du Roi au parquet de Namur

9h40  
**La réforme de l'enquête préliminaire :  
peau de chagrin ou requiem pour l'instruction ?**  
**Adrien Masset**, professeur extraordinaire à l'ULg, avocat aux barreaux de Liège et de Verviers et **Pierre Monville**, avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'ULg

10h20  
Pause-café

10h45  
**Nouveautés en matière de détention préventive  
ou les droits de la défense à prix bradés :  
une fausse bonne affaire ?**  
**Olivier Michiels**, conseiller à la Cour d'appel de Liège, chargé de cours à l'ULg et **Ludivine Kerzmann**, juge d'instruction au Tribunal de première instance francophone de Bruxelles

11h25  
**L'effet papillon de la généralisation  
de la correctionnalisation**  
**Damien Vandermeersch**, avocat général à la Cour de cassation, professeur à l'UCL et à l'USL-B

12h05  
**Panel de discutants**  
**Hervé Louveaux**, juge au Tribunal de première instance francophone de Bruxelles, administrateur de l'Association syndicale des magistrats - **Thierry Bayet**, avocat au barreau du Brabant wallon et membre de la Commission de probation de Nivelles - **Damien Dillembourg**, procureur du Roi près le Tribunal de première instance du Luxembourg

12h45  
Repas

Sous la présidence de **Nicolas Dubois**, avocat, bâtonnier  
du barreau du Brabant wallon

14h00  
**Le plaider coupable et la transaction : just a deal ?  
Regards croisés d'un magistrat du parquet  
et d'un avocat**

**Christian-Paul De Valkeneer**, procureur général près la Cour d'appel de Liège, professeur à l'UCL et **Thierry Moreau**, professeur à l'UCL, avocat au barreau du Brabant wallon

14h40  
**La phase de jugement et les voies  
de recours : éléments neufs**  
**Nathalie Colette-Basecqz**, professeure à l'UNamur, avocat au barreau du Brabant wallon et **Elise Delhaise**, assistante à l'UNamur

15h20  
Pause-café

15h40  
**L'individualisation dans le prononcé et l'exécution  
de la peine : machine arrière toute ?**  
**Marie-Aude Beernaert**, professeure à l'UCL

16h20  
**Panel de discutants**  
**Jean-François Funck**, juge au Tribunal de première instance francophone de Bruxelles, assistant à l'UCL, administrateur de l'Association syndicale des magistrats  
**Marc Nève**, avocat au barreau de Liège  
**Vincent Macq**, procureur du Roi de Namur

17h00  
**Conclusions**  
**Paul Martens**, président émérite de la Cour constitutionnelle, professeur honoraire à l'ULB et à l'ULg

17h30  
Drink